

REPUBLICQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

D63 → SDB *pour classer*
Kigali, le **23 DEC. 1985**

N° 4662 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I . -

S/C de Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I . -



OBJET: Rapport de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les travaux de la 18ème Conférence des Ministres chargés des Sports de la Zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique, prévue à Libreville du 07 au 10 Décembre 1985 ne se sont pas déroulés à la fois faute de quorum des Ministres des Pays membres et l'absence du Ministre Congolais, Président en exercice.

Comme il a été indiqué dans les correspondances antérieures, cette session avait été programmée initialement à Brazzaville par la 17ème session tenue à BATA en Guinée Equatoriale en 1984. Pour de raisons d'ordre conjonctuelle et d'efficacité afin de ne pas disperser les efforts, le Ministre Président en exercice et celui de la République Gabonaise ont convié leurs collègues à se rassembler à Libreville en marge de la Coupe de football de l'UDEAC.

Il paraissait, en toute logique, évident que conformément à la tradition qui se crée autour de cette coupe, tous les Ministres des pays membres de l'UDEAC seraient ipso facto présents. Par la présence de certains des Ministres des autres pays non membres de cette union, l'on pensait réunir facilement le quorum nécessaire à la tenue de ces assises. Il n'en a pas été ainsi. Jusqu'au 12 décembre au niveau de l'UDEAC seuls les Ministres du Gabon, du Tchad, du Cameroun et de la Guinée Equatoriale étaient disponibles; tandis que la République Populaire du Congo, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Rwanda étaient représentés par les Chefs de délégations.

.... /

Malgré l'absence des directives précises de la Présidence de la zone, eu égard au changement intervenu souverainement dans la composition du gouvernement congolais le 07 décembre 1985, les délégations présentes ont convenu de se réunir afin de dresser un constat de la situation. Le rapport rédigé à cet effet que vous trouverez en annexe répond essentiellement à trois questions permettant de faire le point sur les causes réelles de la léthargie de notre zone. Il s'agit de l'analyse du fonctionnement du Secrétariat Permanent de la zone, savoir si la dimension géographique de la zone constitue un handicap pour son efficacité et enfin l'analyse de la programmation des activités.

Les participants à cette réunion plus ou moins informelle ont constaté que la léthargie de la Zone est liée à plusieurs problèmes administratifs, logistique et technique. Ils ont surtout fait remarquer ^{que} le comportement de désintérêt de certains Etats a entraîné chez d'autres non seulement un découragement mais aussi une démobilisation totale. Dans ses dimensions actuelles, la zone IV constitue un cadre qui répond aux objectifs recherchés par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale, à savoir l'Unité Sous-Régionale perçue à travers les institutions économiques comme l'UDEAC, la CEPGL et la C.E.E.A.C. Ainsi malgré les tendances vers l'éclatement de la zone en d'autres unités plus petites, la réunion recommande le statu quo tout en souhaitant l'introduction des activités sportives dans ses programmes de ce grand ensemble qu'est la C.E.E.A.C. Afin de sortir de l'immobilisation actuel, il a été suggéré l'organisation des Jeux Unidisciplinaires compte tenu du coût trop prohibitif des Jeux d'Afrique Centrale, raison apparente du non engagement des Etats à leur organisation.

Suite à la Communication de la délégation Congolaise, les participants à la réunion de Libreville ont retenu que la 18e session avortée se tiendra à Brazzaville aux dates à communiquer.

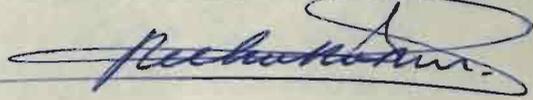
Avant sa convocation, le Président de la zone en compagnie des autres membres du bureau devra avoir essayé de prendre contact avec la plupart des Hautes Autorités des Pays Membres pour rechercher le soutien voulu à la bonne marche de la zone.

Il devra également recueillir la position des Etats sur le problème politique et délicat d'éclatement de la zone.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération,

Le Directeur Général des Sports
et Loisirs

MUHATURUKUNDO Norbert.-



C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.-

COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION TENUE A
LIBREVILLE DU 10 AU 11 DECEMBRE 1985.-

L'organisation de la 18^e conférence des Ministres et Commissaire d'Etat, chargés des Sports était confiée à la République Populaire du Congo. Pour des raisons d'ordre conjoncturel dûs à la Coupe de Foot-ball de l'UDEAC, Libreville a été choisie pour abriter la 18^e Asssemblée Générale Annuelle de la Zone IV du C.S.S.A.

Y ont pris part les Ministres et les Experts des Pays suivants:

Les Ministres:

- BAMBON
- CAMEROUN
- TCHAD
- GUINEE EQUATORIALE

Experts

- CAMEROUN
- CONGO
- GABON
- GUINEE EQUATORIALE
- R.C.A.
- RWANDA
- TCHAD

Etaient absents, les pays suivants:

- ANGOLA
- BURUNDI
- SAO TOME ET PRINCIPE
- ZAIRE

Le Secrétaire Général du C.S.S.A. était représenté par son Directeur de cabinet en la personne de Monsieur ELAME Jackson.

L'ordre du jour modifié se présente de la manière suivante:

1. Du fonctionnement du Secrétariat Permanent de la Zone IV
2. La dimension de la Zone 4 est-elle un handicap pour son efficacité?
3. Des activités de la zone IV.

1. Après l'exposé succinct du Secrétaire Général, les participants ont constaté de façon générale la léthargie de la zone liée aux problèmes d'ordre psychologique, administratif, logistique et technique.

Au plan administratif: - Absence des contacts du Secrétariat avec les Etats Membres.

- Non application des décisions des conférences par les pays membres.

Au plan technique: absence des jeux d'afrique centrale et autres formes d'activités (stages, colloques, séminaires etc...)

- Absences répétées de certains Etats aux Assemblées Générales de la Zone.

Au plan psychologique, ce comportement de désintérêt de certains Etats a entraîné chez d'autres non seulement un découragement mais aussi une démobilité totale.

2. S'agissant de l'efficacité de la Zone, la réunion a tenu à rappeler les objectifs assignés à la zone, à savoir:

- Organisation des jeux d'afrique centrale
- Rapprochement des jeunes des 11 Etats de notre sous-région.

Pour atteindre ces objectifs, une nouvelle dynamique s'impose. Ainsi donc, la réunion propose non seulement l'accélération du processus du transfert du Siège, mais aussi sa structuration qui devra comporter outre l'affectation du Secrétaire Général et du Directeur Technique, celle de deux cadres techniques de haut niveau et d'un Agent comptable.

Les participants trouvent que la Zone IV, dans ses dimensions actuelles, constitue un cadre qui répond aux objectifs recherchés par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale, à savoir l'Unité Sous-Régionale perçue à travers les Institutions économiques comme l'UDEAC, la CEPGL et la C.E.E.A.C. C'est la raison pour laquelle la réunion recommande le maintien du Statu-quo, tout en souhaitant l'introduction des activités sportives dans ses programmes de ce grand ensemble qu'est la C.E.E.A.C.

3. A propos des activités de la Zone, les participants constatent que faute de moyens suffisants, la programmation des activités tels que les stages de formation de cadres techniques et administratifs, les colloques, les séminaires, n'est pas possible. Ils recommandent néanmoins aux Pays Membres de s'appuyer sur la programmation du C.S.S.A. en la matière. Quant-aux jeux d'afrique centrale, préoccupation fondamentale de la zone, les participants regrettent le désistement de dernière minute de certains Pays malgré les engagements pris au cours des Assemblées de la zone et recommandent leur sauvegarde.

.../...

Afin de sortir la zone de son immobilisme, les participants suggèrent l'organisation des jeux unidisciplinaires.

Le contrôle du Budget du Secrétariat Permanent a retenu l'attention de la réunion qui suggère la désignation de deux Commissaires aux comptes dont l'un proviendrait du Pays abritant le Siège et l'autre du Pays assurant la Présidence en Exercice de la zone.

Dans le cadre d'une recherche de moyens, les participants proposent aux Pays membres d'explorer la nouvelle dimension que constitue le sponsoring pour faciliter le financement des compétitions sportives.

Par ailleurs, la réunion suggère aux Ministres d'adresser en guise de reconnaissance des notions de remerciement au Président de la République du Pays hôte et au Président de la République du Pays abritant le nouveau siège.

La réunion suggère au Président en exercice, qu'avant la convocation des prochaines assises à Brazzaville, ^{il puisse} se rendre en compagnie des membres du bureau auprès des hautes autorités des Pays membres pour une sensibilisation plus accrue aux problèmes de la zone et pour la recherche d'un soutien indispensable à la bonne marche de nos activités.

Enfin les travaux qui ont bénéficié de l'éclairage et de la clairvoyance du Délégué du C.S.S.A., se sont déroulés dans un esprit de compréhension mutuelle et de franche collaboration.

Fait à Libreville, le 12 Décembre 85.-